

**COMMUNE DE VERNIER****QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Denrées alimentaires aux démunis**

Messieurs les Conseillers administratifs

A Vernier village, un citoyen me fait part de son étonnement et trouve regrettable de constater que des victuailles offertes aux personnes les plus démunies se retrouvent parfois dans des containers.

Une telle situation peut donner le sentiment que les efforts des donateurs et des bénévoles ne sont pas respectés, alors même qu'ils s'investissent avec générosité pour venir en aides aux plus démunis.

Cependant, il est aussi possible que certaines denrées ne correspondent pas aux besoins réels offerts en trop grande quantité au moment de leur distribution.

Avant de conclure à un manque de respect généralisé, il peut être utile de considérer la complexité des situations de précarité et des contraintes auxquelles ces personnes font face au quotidien.

1. Pouvez-vous remonter cet état de fait aux associations et principalement celles sur notre Commune.
  - Pour mieux adapter les quantités distribuées.
  - Privilégier les produits réellement utiles.
  - Améliorer l'information sur la conservation des aliments.



Claude ANGELOZ  
Conseiller municipal

Vernier, le 12 mai 2026